

Département de l'Indre

Commune de Ceaulmont

Compte-Rendu succinct de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2021
Délibérations consultables en mairie du 12 avril 2021 au 12 juin 2021
pendant les horaires d'ouverture de la mairie

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ceaulmont, légalement convoqué à la date du vendredi 2 avril deux mille vingt-et-un, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre PETITGUILLAUME, Maire.

Présents : M. Pierre PETITGUILLAUME, Mme Anne-Laure BODIN, M. Gilles LOUSTALOT, M. Jérôme GABILLAUD, M. Nicolas ROUTET, M. John LE MENTEC, Mme Julie JAOUEN, M. Loïc HÉMERY, Mme Françoise VALENTIN, M. Frédéric SIMON, Mme Pamela GAUTIER, M. Jean-Marc DAVID, Mme Séverine GABILLAUD, Mme Pascale ADAM

Absente excusée : Mme Catherine AUMAITRE (a donné pouvoir à Mme Anne-Laure BODIN)

Secrétaire de séance : Mme Pamela GAUTIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès verbal du 9 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 a été adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

1 – Délibération Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficultés (FAJD)

Le FSL est un dispositif d'aides financières destiné aux locataires ayant des difficultés à payer leur loyer. L'adhésion à ce dispositif est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune. Pour Ceaulmont, l'adhésion sera de 539.50 euros pour l'année.

Le FAJD s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, dépourvus de soutien familial ou ne bénéficiant pas d'une autre prise en charge, pour les soutenir et les encourager dans leurs démarches concrètes, en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'adhésion à l'année pour la commune de Ceaulmont sera de 28 euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour adhérer à ces dispositifs.

2 - Délibération Taux des Taxes

La commission Finances suggère de ne pas augmenter le taux des taxes cette année, compte-tenu de la crise sanitaire et économique que nous traversons.

Le Conseil Municipal a décidé de voter le taux des deux taxes pour l'exercice 2021 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 36.16 % (part communale à 19.95 € et part départementale à 16.21 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 38.95 %

3 - Délibération Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

La somme des impayés concernant la cantine et la garderie sur les exercices 2016 et 2017, s'élève à 459.06 €.

Après délibération, Le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances communales.

4 - Délibération dépréciations

Le montant des dépréciations s'élève à 1353.81 € et sera inscrit au compte 6817 au budget de fonctionnement.

5 - Délibération Concours du Receveur Municipal : Attribution d'indemnité de budget

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 45.73 € à Mme Laurence BENOIT, Receveur Municipal.

6 - Délibération Convention de délégation de compétences d'organisation des transports scolaires

La Région Centre Val de Loire, autorité organisatrice de premier rang en matière de transports scolaires va renouveler, en juillet 2021, les marchés de transports scolaires, ainsi que les conventions avec les organisateurs de second rang. La convention prend effet en 2021 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2027.

Le Conseil Municipal adopte cette convention de délégation de compétence.

7 - Délibération Création de poste d'Adjoint Territorial

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à partir du 1^{er} juin 2021 afin d'assurer les missions d'entretien des espaces verts, entretien des bâtiments communaux, entretien de la voirie.

8 - Délibération Attribution des subventions

La Commission des associations s'est réunie le 30 mars afin d'étudier les demandes de subventions envoyées par les associations et faire part de son avis à la suite de quoi la commission des Finances s'est réunie à son tour afin de donner son avis.

• Société de Chasse de Ceaulmont :	900 €
• Comité des Fêtes de Ceaulmont :	500 €
• Association des Familles Rurales de Ceaulmont :	500 €
• Association des Parents d'élèves de Ceaulmont :	500 €
• Football Club de Ceaulmont	500 €
• Club Tennis de Table de Ceaulmont :	500 €
• Coupe de France de Rallye	500 €
• Coopérative scolaire de l'école Roland Despains – Ceaulmont :	300 €
• CFA MFEO de Sorigny	100 €
• BTP CFA Indre et Loire	100 €
• Campus des Métiers Indre et Loire	100 €
• Fédération de cardiologie de Paris	50 €
• Ligue contre le cancer de Châteauroux	50 €

9 - Vote du Budget Primitif Principal et du Budget annexe lotissement

Lecture est faite du Budget Primitif Principal et du Budget annexe Lotissement.

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 687 763.73 €
Recettes : 687 763.73 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 255 180.05 €
Recettes : 255 180.05 €

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif du lotissement pour l'exercice 2021 présenté par le Maire comme suit :

LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 66 720.59 €
Recettes : 66 720.59 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 64 800.44 €
Recettes : 64 800.44 €

Les budgets sont approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 20H30